

pas explicitement prévues dans l'Accord général, et la question de la transformation en droits de douane des mesures énumérées ci-dessus;

- les droits de douane, y compris les consolidations.

Subventions et concurrence à l'exportation

- les mesures de soutien internes (y compris le soutien des revenus et des prix) qui touchent directement ou indirectement le commerce;
- l'aide budgétaire directe aux exportations, les autres paiements effectués pour des produits exportés et les autres formes d'aide à l'exportation.

Prohibitions et restrictions à l'exportation

- les prohibitions et restrictions à l'exportation.

8. Les Ministres conviennent de ce qui suit:

- un traitement spécial et différencié des pays en voie de développement est un élément qui fait partie intégrante des négociations, en particulier des négociations sur les règles et disciplines du GATT renforcées et rendues plus efficaces dans la pratique.
- les mesures gouvernementales d'aide, directe ou indirecte, destinées à encourager le développement agricole et rural font partie intégrante des programmes de développement des pays en voie de développement.
- il conviendrait de trouver des moyens de tenir compte des effets négatifs possibles du processus de réforme sur les pays en voie de développement importateurs nets de produits alimentaires.